

Paris, le 10 juillet 2012

Contact presse :

Michel Chassang  
06 85 72 60 83

## Conférence Sociale : La CSMF demande l'abandon de la taxe sur les salaires et invite le Gouvernement à favoriser l'emploi dans les cabinets médicaux

La taxe sur les salaires est due par les employeurs qui ne sont pas soumis à la TVA sur la totalité de leur chiffre d'affaires. Elle est calculée sur les rémunérations versées au cours de l'année par application d'un barème progressif dont le taux représente de 4,25% à 13,60% du montant annuel du salaire brut. Les médecins libéraux, et au-delà toutes les professions libérales de santé, qui emploient au moins un salarié sont concernés par cette disposition.

La CSMF, premier syndicat médical français, qui participe à la Grande Conférence Sociale dans la délégation de l'UNAPL, a demandé au Gouvernement la suppression de la taxe sur les salaires qui pénalise injustement l'emploi en alourdissant le coût du travail dans les entreprises libérales.

Sur le sujet des rémunérations, la CSMF attire également l'attention sur le fait que toute revalorisation des rémunérations des collaborateurs des cabinets médicaux est liée à la valeur des actes. Actuellement, les médecins libéraux de secteur 1, subissent une baisse moyenne de leur BNC de 1,95% (BNC 2010 – Etude CARMF), tandis que celui des praticiens de secteur 2 stagne. Cette situation pénalise l'emploi dans les cabinets médicaux au moment où les médecins libéraux ont plus que jamais besoin de s'entourer, notamment pour se décharger des tâches administratives et dégager davantage de temps médical.

La CSMF propose au Gouvernement de soutenir et de favoriser l'emploi dans les cabinets médicaux où de véritables gisements existent, à condition que les médecins disposent des moyens indispensables pour recruter et que des dispositifs de type « chèque-emploi » leur permettent d'alléger le traitement social et administratif des salaires.

La CSMF recommande au Gouvernement de regarder de près ces questions qui, si elles étaient traitées, lèveraient le frein à l'embauche dans les cabinets médicaux.